Golf Nouveau-Brunswick
500, Cour Beaverbrook, pièce 300
Fredericton (N.-B.) E3B 5X4
Tél. : 506-451-1324 I Fax : 888-307-2963
info@golfnb.ca I www.golfnb.ca

Politique en matière de vaccination de Golf Nouveau-Brunswick

Titre de la politique : Politique en matière de vaccination de Golf NB		**Politique nº** :	À déterminer
Approbation : Approbation de la version actuelle : Dernière revision :	23 novembre 2021 25 janvier 2022 25 janvier 2022	**Nb de pages** :	1

Golf Nouveau-Brunswick (Golf NB) est très fier de la qualité de ses compétitions et activités, qualité qu'il ne serait pas possible d'atteindre sans offrir un environnement sain et sécuritaire aux golfeurs, membres du personnel, bénévoles et installations hôtes. Afin de continuer à offrir des compétitions sécuritaires et plaisantes pour tout le monde, tous les golfeurs sont tenus de se conformer à la politique en matière de vaccination de Golf NB.

Une motion a été adoptée par le conseil de direction de Golf NB le 23 novembre 2021 selon laquelle tous les golfeurs, membres du personnel et bénévoles se trouver sur les sites et participant aux compétitions et activités de Golf NB doivent être pleinement vaccinés ou fournir une preuve d'exemption médicale à l'immunisation contre la COVID-19, conformément aux normes établies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Tous les golfeurs devront présenter une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement ainsi qu'un dossier vaccinal prouvant qu'ils sont pleinement vaccinés *(voir les exigences ci-dessous)* **ou** un formulaire d'exemption médicale à l'immunisation contre la COVID-19 signé par un médecin ou une infirmière praticienne *(voir les exigences ci-dessous).*

Si un golfeur ou une golfeuse n'est pas en mesure de fournir les documents exigés indiqués ci-dessus, son inscription sera annulée et **aucun remboursement ne sera consenti**.

Une personne est considérée comme étant pleinement vaccinée lorsqu'elle satisfait les exigences établies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick – énumérées ici.

Golf NB acceptera une preuve de vaccination ou d'exemption médicale qui satisfait les exigences établies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick – énumérées ici.

Veuillez noter que les golfeurs et bénévoles devront présenter une pièce d'identité émise par le gouvernement en plus de la preuve de vaccination ou d'exemption (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, carte d'identité gouvernementale, etc.).

Une infection antérieure à la COVID-19 ou un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 ne peut pas être utilisé comme preuve de vaccination.

Golf NB se réserve le droit de refuser l'entrée et la participation aux championnats et activités de Golf NB si une preuve de vaccination ou d'exemption médicale valide n'est pas présentée sur demande.